

## Lettre d'information N°3 - Septembre 2020

### Procédure à appliquer lors de la réalisation des battues

L'organisation des battues doit prendre en compte le risque sanitaire dû à la COVID 19. **Attention ces préconisations sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation.**  
Le respect des gestes barrières doit être la préoccupation de tous lors des différentes phases de la battue.

### Avant la battue

#### 1. Vérification des assurances et validation

Port du masque obligatoire, nettoyage des mains régulièrement pour la personne qui vérifie. Un seul chasseur à la fois.

#### 2. Au rendez-vous de chasse,

Toutes les personnes qui sont aux rendez-vous doivent se laver les mains soit :

- Avec du savon et de l'eau au minimum pendant 20 à 30 secondes.
- Avec du gel hydroalcoolique, utilisez une solution qui contient au moins 60 % d'alcool et frottez-vous les mains pendant au moins 20 secondes pour vous assurer de couvrir toute la surface de vos mains.

Port du masque obligatoire sauf si la distance de 1 mètre avec son voisin est respectée.

#### 3. Signature du cahier

Privilégier de faire l'appel des chasseurs à haute voix et le responsable de battue renseignera le cahier, pas de signature cette année.



Toujours écouter les consignes du responsable de battue

#### 4. Lecture des consignes :

- En extérieur : les participants se tiennent à plus d'un mètre les uns des autres ou dans le cas contraire port du masque obligatoire.
- En intérieur : Port du masque obligatoire pour toutes les personnes.

#### 5. Pendant les déplacements :

- A pied, respect des distances barrières (1 m minimum entre les personnes).
- En voiture, port du masque pour tous si la voiture transporte deux personnes et plus.

### Pendant la battue

#### 1. Au poste :

Sans objet.

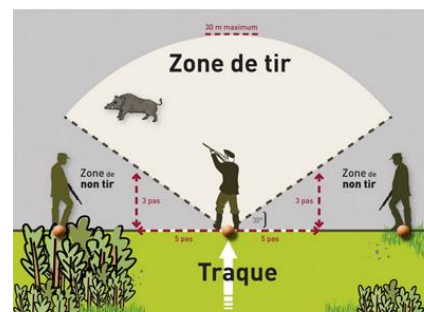
#### 2. Les Traqueurs :

Respect de la distance de 1 mètre si vous croisez d'autres personnes.

### Après la battue

1. **Au retour au rendez-vous de chasse**, Idem qu'au départ, lavage des mains et port du masque pour toutes personnes en mouvement.

2. **Lors du moment de convivialité**, les personnes éviteront de se déplacer au cours du repas, ou le feront munies d'un masque. Privilégier la vaisselle à usage unique. Le temps du repas sera limité.



La règle des 30° qui définit la zone de tir

## Lettre d'information N°3 - Septembre 2020

### En cas de dépeçage d'un gibier

Limiter le nombre de personnes, dans la mesure du possible, une seule personne s'en charge. Port du masque obligatoire si la personne qui dépouille n'est pas seule. Port de gants fortement conseillé.

Pour cette saison nous vous conseillons d'éviter de « racler » les animaux ou alors, l'ensemble des personnes participants à l'opération devra être muni d'un masque. Lavage des mains avant et après l'opération obligatoire.

### Dispositions générales

Le rendez-vous de chasse doit être aéré. S'il n'est pas utilisé durant 5 jours consécutifs, il n'y a pas nécessité de le désinfecter. Dans le cas contraire, il est obligatoire de désinfecter tables, chaises et matériels utilisés à l'ouverture du local avec un produit virucide.

Pas de partage du matériel sans lavage minutieux avec produit vaisselle après la dernière utilisation (matériel de cuisine, casseroles...).

Le temps de repas, et le temps passé à l'intérieur des rendez-vous doit être limité, il sera privilégié les extérieurs à chaque fois que la météo le permet.

### Les mesures de sécurité en battue

**Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2020 est toujours d'actualité**, il ne devrait être renouvelé qu'au printemps 2021.

Pour cette saison de chasse en plus des consignes et aménagements de base, j'attire votre attention sur la mise en place et le respect des points suivants :

**Les traqueurs** lorsqu'ils sont en mouvement ne doivent pas avoir de « munitions engagées dans la chambre ».

**Le marquage des postes est effectif en 2020**, sur certains territoires, cette identification des postes a juste débuté.

Chacun des chasseurs participants à une battue doit avoir sur lui de quoi identifier un poste. Un morceau de rubalise semble être ce qu'il y a de plus simple. Pour les postes qui ne sont pas encore identifiés sur le terrain ou qui sont amenés à être modifiés en cours de saison, le chasseur identifie l'endroit où il se poste dès qu'il arrive.



**La FDC met à votre disposition de la rubalise biodégradable si vous le souhaitez**, celle-ci est de couleur verte, elle est volontairement discrète. Il est nécessaire d'en avoir en permanence dans les rendez-vous de chasse.

**Rappel : Signalez les battues sur les chemins principaux** qui traversent votre battue (sentiers balisés ou fortement fréquentés, routes goudronnées ou non...),

les panneaux doivent être mis en amont et en aval de l'action de chasse et enlevés à la fin de celle-ci.

La chasse en battue est régulièrement attaquée. Soyez vigilant sur le contenu des vidéos que vous êtes susceptible de réaliser et diffuser sur les réseaux sociaux.



Restez vigilant ! Vous n'êtes pas seul